

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 10 juillet 2026 à 18 heures 00, à l'Hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient Présents : MM THIEUX MORA Florence, MOUSIS Didier, HORROD Vanessa, VILLEDIEU Arnaud, RODRIGUEZ Karine, DALÉAS Annie, GUIET Hervé, SIMON Lydie, ARBERET Jean-Marc, MAZILIÉ Eve, BELLOCQ Rémi, CHAGOT Raymond, LHOMY BONAMY Karine, SARTHOU Gérard, MÉSSÉGUÉ Martine, GERMAIN Éric, BLEAU Nathalie, MALAMAN Jennyfer, LEPREUX Stéphane, ZINT Murielle, CLOUTÉ David, BOURDET Eric, ELHORGA Caroline, DOYHAMBEHERE Fabien, MOREAU Michèle

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

- Monsieur DO COUTO Carlos a donné procuration à Monsieur LEPREUX Stéphane
- Madame BIASON Catherine a donné procuration à Madame THIEUX MORA Florence
- Monsieur MIEYAA Xavier a donné procuration à Monsieur BELLOCQ Rémi
- Monsieur DE PROYART Victor a donné procuration à Monsieur MOUSIS Didier
- Madame BOSCA Ilona a donné procuration à Monsieur CLOUTÉ David
- Monsieur FERREIRA Marco a donné procuration à Monsieur BOURDET Éric

Absent(s) excusé(s) :

- Madame POIREL Isabelle

Secrétaire de séance : Didier MOUSIS

Ordre du jour :

Approbation du précédent compte-rendu

Décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal (article L2122-2 du Code des Collectivités Territoriales)

Point sur l'actualité de la communauté d'agglomération

- 1- transfert de l'éclairage public de la voie « Nord-Sud »
- 2- adhésion à un groupement de commandes avec la communauté d'agglomération
- 3- construction d'une salle de sports : avenant au marché étanchéité
- 4- reconstruction de l'école Perrot : avenant au marché serrurerie
- 5- admission en non valeur de créances éteintes
- 6- admission en non valeur de produits irrécouvrables
- 7- tarifs de la saison culturelle de l'Espace James CHAMBAUD
- 8- accueil d'une résidence d'artistes à l'Espace James CHAMBAUD
- 9- composition de la commission communale des impôts directs
- 10- composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées
- 11- acquisition à l'euro symbolique de voies et espaces verts
- 12- mise à disposition gratuite exceptionnelle de la salle Gérard Forgues
- 13- partenariat dans le cadre du Festival de graffiti « Pau Jam Fest »
- 14- recrutement du nouveau régisseur général de l'Espace James CHAMBAUD
- 15- modification du temps de travail de l'enseignement de l'école de théâtre
- 16- école de musique : modifications de temps de travail
- 17- modification de temps de travail d'un agent communal d'animation
- 18- recours à l'apprentissage 2026

Compte-rendu de la précédente séance

Monsieur DOYHAMBEHERE relève que la délibération relative au règlement intérieur mentionnait deux articles 7.

Communication des décisions prises par monsieur le Maire en vertu de la délégation du conseil municipal

Pas de question ni d'observation.

Point sur l'activité de la communauté d'agglomération

Monsieur le Maire évoque d'abord la prochaine modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui va prévoir la création d'emplacements réservés afin de préserver de nouveaux bois ainsi que pour maîtriser le devenir du terrain qui accueillait une carrosserie au quartier Saint Julien ; elle va aussi donner des axes pour le devenir du terrain du Bourg qui accueille l'enseigne Lidl mais aussi les anciens abattoirs à la zone Induspal. Il aborde ensuite la gestion des aides à la pierre de la communauté d'agglomération pour évoquer un projet de logement social dans le secteur de la Paris-Madrid mais aussi la nouvelle obligation de 25 % de logements sociaux sur les communes urbaines de l'agglomération paloise. Il revient ensuite sur les travaux d'assainissement en cours dans le quartier Saint Julien ainsi que les importants travaux de modernisation de la médiathèque. Il évoque ensuite les enjeux des discussions budgétaires de rentrée et notamment les arbitrages en matière de voirie communautaire.

Au final, il se félicite de la qualité des relations entre Lons et la communauté d'agglomération.

Monsieur BOURDET demande si les zones 2AU du PLUi vont évoluer dans le cadre de la prochaine modification. Il demande aussi quelles sont les pistes envisagées pour le terrain occupé par l'enseigne LIDL. Concernant le devenir de la parcelle accueillant les anciens abattoirs, il souligne la nécessité d'une compatibilité avec les orientations du SCOT.

Monsieur le Maire répond que la prochaine modification du PLUi ne portera pas sur les zones 2AU. Concernant le terrain accueillant aujourd'hui LIDL, il rappelle les enjeux urbains de cette parcelle avec son positionnement en entrée de Bourg mais aussi le long du futur boulevard urbain. Il indique qu'une récente étude urbaine commanditée par la communauté d'agglomération envisage une destination mixte Habitat et commerces. Concernant les anciens abattoirs, il se dit très satisfait d'avoir une perspective de reconversion pour cette friche ; il confirme que le devenir de cette importante parcelle au cœur de la zone Induspal est étudiée avec la communauté d'agglomération en totale cohérence avec le SCOT.

1- signature d'une convention relative au transfert de l'éclairage public de la voie Nord-Sud

Madame MOREAU demande pourquoi des mâts ne sont pas concernés par des travaux. Elle demande aussi quel sera le surcoût de la maintenance pour la commune.

Monsieur MOUSIS répond que le Département a déjà réalisé un certain nombre de travaux de remplacement de lanternes et de mâts mais qu'il en reste quelques uns avant le transfert. Quant au coût de la maintenance de ces nouveaux candélabres, il répond qu'il est en cours d'estimation par la CEGELEC.

Adopté à l'unanimité

2- groupement de commandes pour des missions de localisation de réseaux enterrés

Madame MOREAU demande pourquoi la commune n'a pas adhéré dès l'origine de ce groupement.

Monsieur le Maire répond qu'elle n'en avait pas à l'époque le besoin.

Adopté à l'unanimité

3- avenant au marché « Étanchéité » de l'opération de construction d'une salle des sports

Monsieur le Maire expose qu'il apparaît opportun d'installer des trop-pleins sur la toiture-terrasse de la future salle de sports afin d'éviter un risque de surcharge.

Madame ELHORGA s'étonne que ces trop-pleins n'aient pas été prévus dès la conception du projet.

Monsieur MOUSIS répond que des grilles de protection étaient prévues mais que les trop-pleins apportent une sécurité supplémentaire et une facilité d'entretien et de surveillance pour les services municipaux.

Adopté à l'unanimité

4- avenant au marché « serrurerie » de l'opération de construction-démolition de l'école Perrot

Adopté à l'unanimité

5- effacement de créances

Adopté à l'unanimité

6- mise en non valeur de créances irrécouvrables

Adopté à l'unanimité

7- tarifs des spectacles de la saison culturelle 2026-2027 de l'Espace James CHAMBAUD

Adopté à l'unanimité

8- accueil d'une résidence d'artistes à l'Espace James CHAMBAUD en septembre

Adopté à l'unanimité

9- composition de la commission communale des impôts directs

Adopté à l'unanimité

10- composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération

Adopté à l'unanimité

11- acquisitions de parcelles (voie et espaces verts) pour un euro symbolique

Adopté à l'unanimité

12-mise à disposition à titre gratuit de la salle Gérard Forgues à la fondation Brigitte BARDOT le 31 octobre 2026

Madame ELHORGA estime que cette association dispose des ressources suffisantes pour payer une location.

Adopté par 27 voix et 5 contre (MM. BOURDET, ELHORGA, MOREAU, FERREIRA, DOYHAMBEHERE)

13-mise à disposition du mur extérieur du cimetière Saint Julien dans le cadre du PAU JAM FEST en septembre prochain

Adopté à l'unanimité

14-recrutement d'un agent pour occuper l'emploi de régisseur général de l'Espace James CHAMBAUD

Adopté à l'unanimité

15-modification du temps de travail de l'emploi d'enseignant théâtre à compter du 1^{er} septembre 2026

Monsieur DOYHAMBEHERE s'étonne que ce projet n'ait pas été évoqué en commission culture. Il demande les raisons de cette baisse du temps de travail et si l'enseignant a été associé à cette décision.

Monsieur le Maire répond que ce type de délibération relative au personnel n'est jamais présenté en commission. Il indique que l'évolution des effectifs à l'issue des dernières pré-inscriptions explique cette légère baisse du temps de travail mais il précise qu'il conviendra d'attendre les effectifs définitifs à l'issue des inscriptions pour valablement fixer le temps de travail. Monsieur le Maire confirme que l'enseignant a bien entendu été associé.

Adopté à l'unanimité

16-crédation de deux emplois d'assistants d'enseignement artistique pour la rentrée scolaire 2026-2027

Adopté à l'unanimité

17-crédation d'un emploi d'agent d'animation à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026

Adopté à l'unanimité

18- contrat d'apprentissage au sein du service mécanique

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose d'examiner un projet de délibération suite à la demande récente d'un administré pour un remboursement de trop-perçu.

19- remboursement d'un trop-perçu à la cantine

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de vote d'une motion de la part du groupe Alternatives lonsoises sur le plan de redressement actuel des cliniques paloises « Marzet » et « Navarre ».

Il rappelle d'abord que le conseil municipal de Lons n'a pas pour habitude de voter des motions. Il se dit sceptique sur l'utilité de ce type de démarche, à fortiori sur des dossiers où la commune n'a aucune compétence. Il estime que l'État et l'ARS sont pleinement engagés dans ce dossier pour défendre l'intérêt public et qu'une motion du conseil municipal de Lons n'influera en rien une procédure de redressement judiciaire, au demeurant finalisée.

Pour autant, monsieur le Maire se dit inquiet par cette situation et solidaire des professionnels concernés ; dans ce contexte et au regard des termes de la motion, il dit accepter de la soumettre au vote.

« Soutien aux professionnels de santé et à l'offre de soins sur le territoire de Pau et du Béarn »

Considérant que :

La Polyclinique Pau Pyrénées constitue un maillon essentiel de l'offre de soins sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques contribuant à la prise en charge d'un bassin de population important et participant à l'équilibre du système de santé local ;

L'établissement, issu du regroupement notamment des sites Navarre et Marzet, est aujourd'hui confronté à une grave dégradation de sa situation financière, l'ayant conduit à être placé en redressement judiciaire en avril 2026 ;

Le plan de sauvegarde de l'emploi annoncé en mai 2026 prévoit des restructurations majeures, incluant notamment : • la fermeture de la maternité, • la réorganisation des urgences avec réduction de leur amplitude, • la fermeture de services d'oncologie et de rééducation, • la fermeture du site de Marzet, • une répartition des soins médicaux et de réadaptation (SMR) sur le territoire, • avec un impact significatif sur l'emploi ;

Ces évolutions suscitent de fortes inquiétudes chez les professionnels de santé, les salariés et la population quant à la continuité et à l'accessibilité des soins, notamment pour les prises en charge sensibles telles que la maternité et les pathologies lourdes ;

La priorité absolue est d'assurer la continuité et la sécurité des prises en charge ;

Le plan de redressement apparaît aujourd'hui comme la solution la plus à même de préserver l'offre de soins dans un contexte de fortes contraintes sanitaires et financières ;

La nécessité est de garantir une information claire et transparente, un accompagnement des personnels, ainsi qu'un dialogue renforcé entre l'ensemble des acteurs pour réussir cette transition ; Les professionnels de santé, personnels administratifs et techniques de la Polyclinique Pau Pyrénées font preuve d'un engagement et d'un investissement constants auprès des patients dans un contexte de tension ;

Au-delà du cas palois, cette situation interroge plus largement la pérennité de notre modèle de santé et rappelle la nécessité, lorsque l'offre de soins est assurée par un gestionnaire privé, d'entretenir un dialogue régulier avec les autorités sanitaires afin de mieux anticiper les difficultés, notamment financières, susceptibles d'affecter la continuité des soins.

Le maintien d'une offre de soins accessible, diversifiée et de qualité demeure une condition essentielle de l'égalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire béarnais ;

Le conseil municipal de Lons, réuni le 10 juillet 2026 :

Affirme : • son attachement au maintien d'une offre de soins de proximité, accessible et de qualité sur l'ensemble du territoire des Pyrénées-Atlantiques ; • son soutien plein et entier aux professionnels et aux salariés de la Polyclinique Pau Pyrénées, concernés par cette restructuration ;

Exprime : • sa vive préoccupation quant aux conséquences sanitaires, sociales et territoriales si le plan de restructuration proposé est mis à mal ou n'aboutit pas ; • sa vigilance quant aux conditions de mise en œuvre du plan de redressement, notamment en ce qui concerne la sécurité et la continuité des soins, l'accompagnement des patients et le devenir des professionnels concernés ;

Prend acte : • des orientations exprimées par la ministre de la santé visant à garantir la continuité des prises en charge et à organiser la répartition des activités à l'échelle du territoire ; • de l'engagement de l'état à assurer transparence, concertation et accompagnement dans la conduite de cette transition ;

Demande : • au groupe Bordeaux Nord Aquitaine, gestionnaire de l'établissement, d'assumer pleinement ses responsabilités, en garantissant un dialogue social dans le respect des engagements envers les salariés et le territoire ; • la recherche active de solutions pérennes, permettant de conserver un niveau d'offre de soins adapté aux besoins du territoire.

Souligne enfin : • La mobilisation rapide et coordonnée des acteurs du territoire, en particulier celle du Centre hospitalier de Pau, dont la réactivité et la capacité d'adaptation permettraient d'absorber dans des

délais contraints les activités de maternité et d'oncologie concernées, contribuant ainsi à garantir la continuité des prises en charge pour la population ; • Cette capacité, bien que contrainte, de réorganisation témoigne de la solidité du tissu hospitalier local, de l'engagement des équipes et de la résilience du système de santé sur le territoire béarnais. Mais il convient de rester vigilant afin de ne pas exiger des efforts excessifs. »

Adopté à l'unanimité

Question orale du groupe Alternatives lonsoises

« Pau, Monein, Lescar, Gan, Billère, Mourenx, Poey de Lescar... Partout en Béarn, dès les premiers jours de canicule de juin 2026, les communes ont pris des mesures pour combattre ces fortes chaleurs, ont informé leurs administrés via la presse ou leur site internet, ont ouvert leur piscine quand elles en possédaient.

Toutes ? Non ! A Lons, la canicule semble ne pas exister.

La communication de la ville est aux abonnés absents. Rien sur le site, sauf un texte générique datant du mois juin 2024. Rien sur les réseaux sociaux de la ville. Rien dans la presse. Si ! Le maire, sollicité par la République des Pyrénées, a exprimé la « chance » pour sa commune, de disposer de « nombreux » espaces boisés, îlots de fraîcheur et itinéraires de balade. Puis, plus rien, alors que nombre d'autres maires annonçaient des mesures pour soulager leurs habitants. Attitude incompréhensible, surtout lorsque l'on connaît la promptitude de la mairie à communiquer tous azimuts.

A Lons, quelle « chance » pour les habitants des immeubles, mal isolés, donc surchauffés, pour les enfants des écoles, notamment du Perlic Nord, dont on sait, quasiment depuis sa construction, les problèmes de surchauffe, dès que les températures grimpent.

Si l'on relit le bilan et le programme publiés par Lons pour tous à l'occasion des élections municipales, on constate qu'il n'est pas fait allusion à la communication. On a ici la confirmation que l'information des Lonsois n'est pas une priorité.

Les parents d'élèves comptaient d'ailleurs sur les conseils d'école, en pleine canicule, pour faire part de leur incompréhension face à ce déluge de non communication. Ils n'ont pu que déplorer l'absence de tout représentant de la municipalité...

On parle beaucoup de la canicule d'août 2003. Mais ce que nous vivons aujourd'hui est du même ordre, voire plus intense.

Les records tombent, les sols s'assèchent, les nuits ne rafraîchissent plus. Oui, le réchauffement climatique est là !

Oui, il transforme déjà profondément nos conditions de vie. Ce n'est plus une projection, ni un scénario lointain, c'est hélas notre quotidien. Protéger le climat, ce n'est pas une option. C'est protéger nos vies, nos villes, nos enfants, notre avenir.

Aux élus maintenant de regarder la réalité en face, de faire en sorte que l'on puisse s'adapter, et surtout d'agir collectivement pour limiter l'ampleur des changements à venir.

Lons n'en prend pas le chemin.

Quelles mesures concrètes seront prises prochainement pour adapter nos écoles, nos structures, notre communication aux prochains bouleversements climatiques ? »

Réponse de monsieur le Maire

Au préalable, monsieur le Maire indique que cette intervention relève plus d'un pamphlet que d'une véritable question.

« Depuis le début de ce mandat, vous avez opté sur vos réseaux sociaux ou dans votre tribune libre du Parlons pour une posture résolument critique et sarcastique à mon égard. Je peux comprendre que le résultat des dernières élections municipales soit encore douloureux pour vous, mais rien ne justifie selon moi l'agressivité ou la mauvaise foi.

Vous me reprochez aujourd'hui de ne pas assez communiquer. Cette critique est assez croustillante lorsque l'on sait combien vous n'avez eu de cesse par le passé de me dépeindre comme un pro de la communication.

Vous écrivez « Aux élus maintenant de regarder la réalité en face, de faire en sorte que l'on puisse s'adapter et surtout d'agir collectivement pour limiter l'ampleur des changements à venir ». Mais au-delà de ce verbiage creux, de ces portes ouvertes enfoncées, que proposez vous de concret ? Rien, absolument rien. En commissions, vous ne proposez rien ; en conseil d'école, vos élus et proches ne proposent rien. Et vous attendez la tribune du conseil municipal pour essayer d'exister dans la presse par de la posture et de la critique facile.

Pendant que vous vous confortez dans votre entre-soi et que vous rongez votre rancœur derrière vos écrans à coups de commentaires acerbes, mon équipe et moi, nous travaillons. Vous voulez faire croire que nous ne faisons rien parce que nous n'aurions pas organisé une conférence de presse sur nos plans canicule ou parce que nous n'aurions pas publié sur internet une incitation à se rafraîchir et à boire régulièrement de l'eau. Mais vous ne convaincrez que vous.

Je doute que vous n'ayez pas lu le deux pages du dernier Parlons consacré aux îlots de fraîcheur; je doute aussi que n'ayez pas vu les affiches de ville sur le plan canicule.

Toujours cette même mauvaise foi ; peu importe, les faits sont têtus, nous nous agissons, nous ne gesticulons pas.

Dès le 1er épisode de chaleur prolongée en mai, notre CCAS a activé son plan canicule auprès des bénéficiaires du service « maintien à domicile » mais aussi auprès de ceux qui se sont identifiés sur le registre des personnes vulnérables. Au quotidien, nos agents du CCAS prennent de leurs nouvelles, vont au domicile de nos personnes fragiles. Voilà ce que je considère comme de la communication utile et de l'action concrète ! De même, notre centre social a maintenu ses activités en direction des seniors, leur assurant au frais ces interactions sociales si précieuses pour certains menacés d'isolement. Quant au service Affaires scolaires, en lien permanent avec l'Éducation nationale, il a proposé dès les premiers jours caniculaires aux directeurs d'école de venir en bus dans les locaux municipaux climatisés que sont l'hôtel de ville, le centre social du Perlic, le centre Baudrit ou la salle Boscq. De même, nous avons adapté les horaires des agents communaux pour ventiler tôt le matin les classes et nous avons acheté de nouveaux ventilateurs et autres brumisateurs pour les classes. J'ai été en relation quotidienne avec l'inspecteur de l'éducation nationale lui-même en relation avec les directeurs d'école pour s'adapter et passer ces épisodes de chaleur. Ces derniers étant chargés de la communication avec les parents d'élèves. Il en est de même avec nos crèches qui continuent de fonctionner en ce mois de juillet et au sein desquels nous avons adopté des mesures d'adaptation à ces épisodes d'extrêmes chaleurs.

Je vous rappelle que notre budget voté en mars dernier prévoyait la végétalisation de cours d'école à Lartigue et Perlic Sud ainsi que l'achat de brasseurs d'air. Au vu de ces épisodes caniculaires qui nous saisissent de plus en plus tôt, nous allons bien évidemment poursuivre sur cette voie et en l'élargissant par l'équipement de nos écoles de nouveaux brasseurs d'air ainsi que des dispositifs de climatisation dans chaque école.

Contrairement à ce que vous voulez laisser croire, la commune agit et réfléchit aux solutions utiles pour s'adapter au réchauffement climatique mais aussi pour lutter contre le réchauffement climatique au travers du développement de notre canopée mais aussi de la promotion des énergies renouvelables.

Que l'opposition s'oppose, c'est certainement le jeu, mais de grâce essayez d'être constructif et moins polémique. Les lonsois vous en sauront gré. »

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures.

Le secrétaire,


Didier MOUSIS

**Le Maire,
Président de séance,**


Nicolas PATRIARCHE